

# Les facteurs de réussite pour l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes en région

## A V I S



15 Décembre 2020

Rapporteur  
**Sylvain GILLET**

Assisté de Diane ALBARRAZIN

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 50 Conseillers présents.

dans le cadre d'une auto-saisine  
Etude conduite par la commission « Formation Professionnelle & Apprentissage »

# Sommaire

INTRODUCTION .....	5
<b>1. LES MISSIONS, DISPOSITIFS ET RETOURS D'EXPERIENCE DES PRINCIPAUX OPERATEURS POUR L'AIO DES JEUNES EN FORMATION INITIALE OU EN RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI .....</b>	<b>5</b>
1. 1. UN NOUVEAU PARTAGE DE COMPETENCES : ETAT/REGION.....	5
1. 2. LES AUTRES OPERATEURS POUR L'INFORMATION VIA L'ORIENTATION DES JEUNES EN FORMATION INITIALE .....	7
1. 3. LES RETOURS D'EXPERIENCE .....	7
<b>2. L'ACCUEIL, L'INFORMATION L'ORIENTATION : UNE DEMARCHE COMPLEXE AVEC DES ENJEUX INDIVIDUELS ET COLLECTIFS.....</b>	<b>8</b>
<b>3. LES PROPOSITIONS.....</b>	<b>9</b>
CONCLUSION.....	12
LEXIQUE .....	13
REMERCIEMENTS .....	14
EXPLICATIONS DE VOTE .....	15



# Introduction

La question de l'accueil, de l'information et l'orientation (AIO) des publics est une dimension essentielle de la réussite d'un parcours de formation et d'accès à l'emploi. Elle constitue une des priorités majeures du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle et repose sur un continuum de services et une multiplicité d'acteurs. Pour les jeunes, elle représente une étape clé pour leur projet de vie, leur insertion professionnelle et une réponse aux besoins en compétences et de qualification pour les entreprises, les métiers et les secteurs d'avenir. Cependant, malgré les efforts menés sur le territoire régional pour structurer cette démarche, en termes notamment d'accueil et d'information, de rapprochement avec le monde économique et de mise en réseaux des acteurs, l'orientation professionnelle reste un exercice complexe, alors que les entreprises offrent des opportunités d'emplois dans de nombreux métiers notamment dans les filières d'avenir et les métiers émergents. En effet, le manque de visibilité ou d'accessibilité à l'offre, l'évolution incertaine des mutations économiques, le défaut d'attractivité de certains métiers ou secteurs d'activités et les freins périphériques à la formation, ont pour conséquences des orientations parfois subies et non choisies, des échecs ou ruptures de parcours et une insertion professionnelle chaotique. En outre l'offre de formation professionnelle et sa reconnaissance comme voie d'excellence et levier de développement économique, sont aussi des enjeux à reconsidérer au cœur de cette problématique.

Fort d'un tel constat le législateur s'est prononcé en faveur d'un partage de compétences Etat / Région en matière d'orientation en confiant désormais aux régions une nouvelle mission afin de « délivrer une information pertinente pour connaître la réalité et la complexité du monde économique ».

Compte tenu de ces évolutions, le CESER a souhaité dans le cadre de l'évaluation du CPRDFOP 2017 – 2021 porter une attention particulière à la mise en œuvre des actions et des outils existants dédiés à l'accueil et l'information des jeunes afin de contribuer à leur orientation professionnelle en lien avec les principaux opérateurs concernés sur l'ensemble du territoire régional.

## 1. Les missions, dispositifs et retours d'expérience des principaux opérateurs pour l'AIO des jeunes en formation initiale ou en recherche active d'emploi

---

### 1. 1. Un nouveau partage de compétences : Etat/Région

La loi du 5 septembre 2018 confirme la compétence de l'Etat au niveau national pour la définition de la politique d'orientation des élèves et des étudiants, les décisions d'orientation et d'affectation des élèves et l'accompagnement éducatif et pédagogique via leur orientation.

Dans l'enseignement secondaire, l'accompagnement des élèves s'inscrit dans les axes pédagogiques du « parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel », dit parcours Avenir, défini à l'article L. 331-7 du Code avec un

horaire dédié renforcé pour les élèves de quatrième et de troisième et ceux du lycée général et technologique. Cette mission est assurée de manière coordonnée par les membres des équipes éducatives.

La réforme de la voie professionnelle renforce également la préparation à l'orientation, dans le cadre des heures de « consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation » pour les élèves en centre de formation d'apprentis (CFA) et en lycée professionnel.

L'objectif est double : permettre aux jeunes, d'élaborer progressivement leur projet d'orientation et formuler d'autre part, des choix d'orientation réfléchis et éclairés, par la présentation de toutes les voies de formation et de tous les diplômes et titres proposés.

La mission d'orientation est également une prérogative des établissements de l'enseignement supérieur à travers un accompagnement dans la construction du parcours de l'étudiant et un suivi en vue de sa réussite.

Depuis le 1er janvier 2015, les régions organisent sur leur territoire le service public régional de l'orientation (SPRO) dont la vocation est de conforter le droit de chacun à l'orientation professionnelle tout au long de la vie par la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'orientation du territoire et par la coordination de leurs actions (article L. 214-16-1 du Code de l'éducation).

La loi du 5 septembre 2018 renforce sa compétence d'information sur les métiers et les formations aux publics scolaire, apprenti et étudiant. Elle doit ainsi organiser « des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires ». Pour exercer cette nouvelle responsabilité « les missions exercées par les Dronisep sur la diffusion de la documentation et sur l'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants, lui sont transférées ».

La loi prévoit également une convention régionale pour chaque académie qui précise les rôles respectifs de la Région et de l'Etat en matière d'information et de production de connaissances sur les parcours de formation et d'insertion.

Afin de répondre aux usages des jeunes, la Région favorise un accès à l'information via des supports numériques à travers un portail unique [www.orientation-regionsud.fr](http://www.orientation-regionsud.fr) qui regroupe l'ensemble des informations utiles pour accompagner et informer les publics jeunes tout au long du cursus professionnel sur les formations possibles. De plus, pour favoriser un conseil personnalisé pour les jeunes et leurs familles, la Région a également mis en place pour les 14 - 29 ans deux outils dont une plateforme téléphonique et en ligne pour mieux accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation et contacter des professionnels (cf. [www.echangeravecunpro.fr](http://www.echangeravecunpro.fr)). En outre, une charte d'engagement autour de l'orientation des jeunes est proposée à l'ensemble des partenaires économiques.

## 1. 2. Les autres opérateurs pour l'information via l'orientation des jeunes en formation initiale

Si l'Education nationale demeure le principal opérateur pour l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes sous statut scolaire d'autres opérateurs y contribuent :

**Le CIO (Centre d'information et d'orientation)** participe au service public régional pour l'orientation (SPRO). Son rôle consiste à accueillir tous publics et en priorité les élèves, leur famille, étudiants et apprentis afin de les informer sur les études, les formations professionnelles, les qualifications, les professions, en leur apportant un conseil individuel. L'information est dispensée de manière neutre, gratuite et pédagogique. Le CIO travaille en étroite liaison avec l'ONISEP qui réalise et met à disposition des ressources et outils pour les élèves, les familles et les équipes éducatives à tous les niveaux de la scolarité et dans tous les domaines économiques.

**Le CARIF Espace Compétences** en tant que centre de ressources régional sur l'orientation la formation et l'emploi a un rôle d'information et de professionnalisation des acteurs grâce à sa plateforme multimodale qui constitue un point d'accès/d'entrée unique, ouverte à tous.

**La cité des métiers** : intervient dans la transmission de l'information et la valorisation des métiers pour l'orientation avec un déploiement régional et présente une réelle plus-value du fait de :

- Son rôle d'ensemblier de partenaires de tous horizons et de mise en réseau d'acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi, qui permet d'offrir aux utilisateurs un parcours d'informations pratiques
- Sa capacité à centraliser des ressources sur un même lieu
- Son implication dans la mobilisation de l'écosystème partenarial du monde économique en lien avec les secteurs porteurs de l'économie locale

## 1. 3. Les retours d'expérience

**L'Education nationale**, doit renforcer davantage ses liens avec les entreprises dans la démarche d'information et d'orientation des jeunes :

En effet, les retours de certains établissements de l'Académie d'Aix Marseille démontrent que la découverte du monde économique s'effectue de manière progressive, avec une implication des équipes pédagogiques et des bonnes pratiques comme l'élaboration d'un guide ONISEP didactisé, des préparations à des entretiens en vue de stage, et des ateliers ou actions organisées en faveur de la mixité des métiers et de l'égalité hommes / femmes. Par ailleurs, des expérimentations sont menées pour connaître certains domaines d'activité ou dans le cadre de la préparation du dispositif « Parcours sup » avec une présentation d'un parcours scolaire par des étudiants chapoté par l'AMU.

On relève néanmoins une insuffisance de moyens pour permettre aux jeunes de découvrir les entreprises, d'organiser des ateliers approfondis sur la découverte des métiers ou pour se déplacer à l'extérieur pour participer à un événement (de type forums des métiers ...) avec des retours de stages de découverte insuffisants en termes d'accueil et de qualité.

**Le Campus des métiers et des qualifications** : constitue un levier pour rapprocher l'école du monde économique tout en favorisant la sécurisation des parcours :

- Il participe à la découverte des métiers et au développement de la relation système éducatif/monde économique en adaptant les formations et les parcours aux besoins, aux enjeux et aux mutations du monde économique.

- Il permet la construction de parcours de formation hybrides sécurisés sous différents statuts (élèves, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue, etc.), afin de favoriser l'élévation des qualifications, tout en répondant aux évolutions des besoins en compétences des entreprises.

### **L'action des consulaires : un exemple de forte mobilisation**

**La CMAR** : a mené grâce à la régionalisation des chambres des métiers, des actions fortes pour rendre attractive l'offre de formation en assurant un 1er niveau de proximité sur tous les territoires de la région, notamment pour les apprentis mineurs. Ceci se fait particulièrement à travers ses Centres d'Aide à la Décision (CAD), qui rassemblent des personnels qualifiés indispensables pour accompagner efficacement à l'orientation, qui est une mission techniquement complexe. Par ailleurs, l'Université régionale des métiers et de l'artisanat (URMA), qui propose une offre de formation plus performante et innovante contribue à la valorisation des métiers de l'artisanat à travers 7 centres de formation d'apprentis en réseau, transformés en campus, en lien avec la demande des entreprises. Néanmoins des besoins financiers ont été mentionnés en particulier pour mettre en place des transports dans les établissements.

## **2. L'accueil, l'information l'orientation : une démarche complexe avec des enjeux individuels et collectifs**

---

### **Une démarche complexe qui s'inscrit dans un processus continu qui nécessite :**

- Une information objective sur les formations et les métiers, appréhendable et accessible
- Des préalables à la formation tels que les conditions d'hébergement, de mobilité, de restauration et d'accès aux services divers.

Mais avec des difficultés inhérentes à :

- Un choix d'orientation largement lié à la réussite scolaire, aux conditions de vie, aux déterminismes sociaux et aux capacités et conditions d'accueil des établissements
- Une orientation professionnelle encore éloignée des réalités régionales.
- Des dispositifs et un accompagnement en matière d'information et d'orientation perfectibles notamment pour les plus fragiles en particulier pour ceux du niveau 3 (anciennement niv V)
- Un manque de reconnaissance de la voie professionnelle voire technologique comme voies d'excellence et leviers de développement économique
- Un défaut d'attractivité de certains métiers ou secteurs du fait d'un déficit d'image ou de conditions de travail et de rémunération peu satisfaisantes
- Une difficulté pour orienter les jeunes dans les métiers de demain
- Un enseignement professionnel et l'apprentissage encore peu valorisés
- Des moyens insuffisants pour mettre les jeunes en lien avec les entreprises
- Une multiplicité d'acteurs intervenant dans l'accueil, l'information et l'orientation qui impacte la lisibilité de leurs actions respectives

## **Des enjeux individuels, familiaux et collectifs**

### Pour les jeunes

- L'accès à l'information pour la construction d'un projet professionnel
- La sécurisation et la réussite des parcours pour une insertion dans l'emploi durable
- Une orientation réfléchie et voulue

### Pour les familles

L'accès à l'information pour les familles est essentiel dès lors qu'elles influencent souvent le projet et le choix d'orientation des jeunes en intervenant soit comme un frein soit comme un accélérateur dans leur démarche.

### Pour la Région

- La diffusion d'une information objective sur les métiers et les formations, conforme à la réalité du monde économique et à ses évolutions
- Le déploiement d'une offre de service permettant à tous les jeunes de trouver l'information et l'accompagnement utiles pour construire leur parcours professionnel sur l'ensemble du territoire.
- La coordination d'une multiplicité d'acteurs et services participant au SPRO et la diffusion et mutualisation des outils et bonnes pratiques (gouvernance au sein du CREFOP)

### Pour le monde économique :

- La réponse aux besoins en compétences des entreprises et ceux des métiers de demain
- L'attractivité de certains métiers et secteurs d'activités
- La revalorisation de la voie professionnelle

## **3. Les propositions**

---

Favoriser la réussite de l'orientation des jeunes suppose la mise en place d'une stratégie globale en synergie avec l'ensemble des acteurs, coconstruite au sein du CREFOP, qui en Provence Alpes Côte d'Azur doit retrouver le rôle qui lui est dévolu par la loi. Cette stratégie implique de privilégier les axes suivants :

### **1. Renforcer la connaissance sur la découverte et la réalité des métiers à travers :**

- Une communication grand public sur le portail [www.orientation-regionsud.fr](http://www.orientation-regionsud.fr) auprès des acteurs et des établissements de formation (lycées, des CFA et universités...)
- Des journées de découverte en entreprise et/ ou en lycée pour présenter un groupe de métiers avec des professionnels relevant de différents domaines
- Des dispositif « Prépa apprentissage »
- Des programmes d'immersion en entreprise pour les scolaires dans le cadre de l'élaboration de projets pédagogiques
- Des MOOC de découverte des métiers sur le web pour les étudiants
- La valorisation et la diffusion sur l'ensemble du territoire régional des initiatives et bonnes pratiques sur la découverte des métiers et des formations, telles que : Metierama, le printemps des lycées, semaine de l'industrie, semaine école-entreprise « L'aventure du vivant » (site créé par le ministère de l'agriculture pour faire découvrir l'enseignement

agricole) et « L'ESS à l'école » de l'ESPER - Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République pour faire découvrir à l'école, de la maternelle jusqu'au lycée, l'entrepreneuriat collectif et les principes de l'ESS (démocratie, durabilité, solidarité)

## 2. Améliorer l'accessibilité de l'information et de la découverte des métiers en :

- Outillant les établissements de formation et en formant les personnels aux dispositifs existants mis en ligne
- Réduisant la fracture numérique tout en maintenant une offre de proximité en présentiel pour bâtir des projets individualisés et mieux répondre aux besoins des publics les plus fragiles
- Prenant en charge par les branches professionnelles, les frais de déplacements pour les lycéens et futurs apprentis, pour les visites d'entreprise ou de centres de formation (CFA et LP)
- Accompagnant les lycéens, les collégiens et les étudiants pour faciliter leur recherche de stages en entreprise (à travers notamment la Banque régionale de l'emploi)

## 3. Conforter les liens avec l'ensemble des acteurs économiques :

La Région doit développer ses relations avec les acteurs économiques ,les organisations professionnelles, les commissions paritaires régionales de branche, les organisations patronales interprofessionnelles locales, les chambres consulaires, les structures associatives qui œuvrent dans le domaine de l'orientation/connaissance des métiers et les organisations syndicales de salariés porteuses d'une certaine expertise en matière de connaissance des métiers, lesquelles devraient être intégrées dans les CLEE (Comités de Liaison Ecole Entreprise) mises en place dans chaque département et dans le CREE (Comité régional éducation-économie).

## 4. Favoriser l'attractivité des métiers qui nécessite de :

- **Changer l'image** à travers : la revalorisation des activités productives (industrielles notamment) et des métiers de l'animation, du sport et des loisirs comme des filières d'avenir, des campagnes de communication dynamiques et des événements emblématiques, comme les journées de l'industrie, les trophées de l'apprentissage, des journées de découverte et des stages en immersion dans les entreprises.
- **Rendre plus attractive la voie professionnelle** à partir de la diffusion d'éléments factuels par filière : Taux d'emplois, réussite aux diplômes, insertion professionnelle... Cette action pourrait se réaliser en donnant les moyens aux CDI et aux personnels concernés de l'AIO d'informer les jeunes en mutualisant tous les outils en ligne, ainsi que ceux de l'ORM et du CARIF.
- **Démontrer que l'apprentissage est un excellent moyen d'insertion dans la vie professionnelle** avec des perspectives positives en termes de carrière. Cette reconnaissance doit passer notamment par des actions grand public dédiées (réseau des ambassadeurs, challenge des métiers...) des passerelles avec la voie scolaire et par la formation des maîtres d'apprentissage.
- **Inviter les partenaires sociaux au sein des branches à identifier les causes des métiers en tension** afin de proposer des plans d'actions différenciés : perspectives de carrière, rémunération, conditions de travail, offre de formation, orientation....

## **5. Lever les freins périphériques à l'offre de formation pour contribuer à des orientations voulues :**

La Région doit contribuer aux cotés de l'Education nationale à donner les mêmes chances à tous les jeunes pour favoriser la réussite de leur parcours sur l'ensemble du territoire régional en soutenant notamment les scolaires et apprentis issus des catégories les plus défavorisées confrontés souvent à des orientations subies ou par défaut à travers :

- La mutualisation et/ ou la gratuité des dispositifs d'hébergement ainsi que pour la restauration et les transports pour les élèves, étudiants et apprentis les plus défavorisés
- Le développement équilibré de sections professionnelles sur l'ensemble du territoire régional
- Le financement par la Région des sections professionnelles dans chaque bassin d'emploi ou d'un hébergement pour des formations plus rares dans le cadre de ses compétences lycées et aménagement du territoire pour l'apprentissage
- La remise en place des formations d'accès aux premiers savoirs pour ceux qui sont sortis du système scolaire sans maîtriser les compétences de base
- Le soutien aux initiatives qui luttent contre les préjugés en promouvant la diversité et la mixité des métiers

## **6. Renforcer l'accompagnement des jeunes les plus fragiles par :**

- Une offre de proximité et un accompagnement en présentiel en s'appuyant sur le travail des missions locales et le parrainage des jeunes en collaboration avec des parrains issus du monde de l'entreprise
- Un bilan de compétence à travers la mobilisation du CPF pour les jeunes ayant des droits acquis ou un chèque bilan pour les autres, financé par Pôle Emploi pour ceux inscrits comme demandeurs d'emploi ou pour les non-inscrits par la Région.
- Le soutien aux associations comme la fondation FACE (notamment FACE var) qui assurent le lien Collège / Entreprise notamment dans les quartiers prioritaires avec des ateliers tout au long de l'année sur le temps scolaire,
- La validation des acquis de l'expérience et la mise en situation professionnelle
- La lutte contre les discriminations et situations d'auto censure

## **7. Optimiser la qualité de l'offre d'information par plus de coordination, de coopération, et favoriser la mutualisation des acteurs dans le cadre du CREFOP :**

Le Conseil régional, doit coordonner l'action de proximité de l'ensemble des acteurs assurant actuellement cette mission, sur leur territoire et dans leurs domaines respectifs et mettre un terme à la multiplication des initiatives en matière d'information métier, sans concertation, sans coordination et sans optimisation des moyens.

Ce qui implique de :

- Redonner au CREFOP de Provence Alpes Côte d'Azur la place qui lui est assignée par la loi en matière de concertation et de suivi des politiques régionales d'emploi, de formation et d'orientation professionnelle
- Reconnaître par l'Etat les missions de service public remplies par les CARIF-OREF et la volonté de porter avec la Région une vision stratégique pour partager cet outil, afin de permettre de former, quel que soit leur statut, les personnels concernés par l'AIO à l'utilisation des outils développés par l'ORM (dont ceux de l'EN).

- Favoriser plus de cohérence dans la multitude d'actions entreprises dans les domaines de l'AIO en région pour une meilleure visibilité, efficacité et optimisation des moyens. Dans ce cadre la Région doit travailler à encourager les coopérations entre la Cité des métiers et le CARIF-OREF, le CRIJ et les CIO. Elle doit également encourager la cité des métiers à développer des relations avec de nouvelles Fédérations Professionnelles (ESS, Culture, Audiovisuel, Agriculture) et mieux impliquer les Chambres consulaires : CCI, CRESS, CMAR, CRA sur les métiers porteurs d'emplois en région notamment sur les thématiques Développement Durable, Transition écologique et transition numérique. Par ailleurs, la relation Cité des métiers / opérateurs CEP doit également être précisée.
- Construire des indicateurs pertinents de performance qui pourraient faire l'objet d'une commande de la Région au CARIF afin de mesurer le niveau de satisfaction des usagers avec une évaluation pluriannuelle pour voir les tendances. Pour ce faire, une enquête dématérialisée auprès des bénéficiaires semblerait particulièrement pertinente. Concernant les outils télématiques, les taux d'accès ou de connexion constituent un critère pertinent de montée en charge.

## Conclusion

Dans le contexte de crise actuelle, le CESER conscient du risque de voir bouleversé le choix d'orientation de nombreux lycéens étudiants et apprentis, insiste sur les points suivants :

- La mobilisation coordonnée de tous les acteurs et opérateurs dans une logique de réseau pilotée par le CREFOP, afin de faciliter et de promouvoir l'information et l'orientation vers les métiers et filières porteurs d'emplois et limiter les redondances pour gagner en efficacité.
- L'accès et la maîtrise des outils numériques pour tous, le soutien au développement de forums numériques et un accompagnement renforcé, personnalisé Le soutien aux CFA en difficulté et l'accompagnement des TPE et PME qui pourraient accueillir des apprentis pour éviter que les futures affectations des jeunes dans la voie professionnelle et notamment dans l'apprentissage se traduisent par des orientations subies et des décrochages
- La sécurisation des parcours avec le renforcement de la cellule de veille au niveau régional afin de mieux anticiper les décrochages scolaires et les ruptures de formation et pour les jeunes les plus fragiles un accompagnement individuel renforcé nécessaire à une orientation réussie, débouchant sur une insertion professionnelle durable.

# Lexique

**AIO** : Accueil, information et orientation

**AMU** : Aix Marseille Université

**CPRDFOP** : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles

**CFA** : Centre de formation d'apprentis

**CARIF – OREF** : Centre animation ressources d'information sur la formation / Observatoire régional emploi formation

**CARIF Espaces Compétences** : Centre de ressources régional sur l'orientation, la formation et l'emploi

**CPNE** : Commissions paritaires nationales emploi

**CLEE** : Comité de liaison école entreprise

**CREE** : Comité régional éducation – économie

**CRESS** : Chambre Régionale des entreprises d'économie sociale et solidaire

**CCI** : Chambre de Commerce et d'industrie

**CIBC** : Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences

**CMAR** : Chambre de métiers et de l'artisanat de région

**CAD** : Centres d'aide à la décision

**CREFOP** : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

**DRONISEP** : Directions régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions

**ESPER** : Economie sociale partenaire de l'Ecole de la République

**ESS** : Economie sociale et solidaire

**ETAPS** : Espaces territoriaux d'accès aux premiers savoirs

**Fondation FACE** : Fondation Agir Contre l'Exclusion

**ORM** : Office régional des Métiers

**MOOC** : (Massive Online Open Course) est un cours en ligne ouvert à tous. C'est ce modèle qui a ouvert la voie. Il est devenu un acronyme référent pour désigner ce mode d'enseignement. Il est utilisé par de nombreuses universités internationales et par des acteurs émergents de la formation pour tous.

**ONISEP** : Office national d'information sur les enseignements et les professions

**SPRO** : Service public régional de l'orientation

**URMAR** : Université régionale des métiers et de l'artisanat

**VAE** : Validation des acquis de l'expérience

# Remerciements

*Le Rapporteur tient à exprimer ses remerciements à tous les partenaires ou organismes qui ont accepté de répondre aux questions du CESER, et qui par leur contribution, ont éclairé notre réflexion.*

**Lobna BEN HASSINE**, Professeure principale de 3<sup>ème</sup> – Collège Vallon des Pins - Marseille

**Stéphanie BERNARD CHAUVET**, Directrice de la Cité des Métiers

**Sabine BRISMONTIER**, Inspectrice chargée des Campus des Métiers et des Qualifications

**Philippe COTTET**, Vice-Président du CESER, au titre du CIBC - Centre interinstitutionnel de Bilan de Compétences

**Jean-Pierre GALVEZ**, Membre de la Commission Permanente et **Yannick MAZETTE**, Vice-président du CESER, au titre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Pascal LAURANT**, Professeur des universités et directeur opérationnel du Campus agroalimentaire d'Avignon

**Michèle LAROQUETTE**, Psychologue de l'éducation nationale

# Explications de vote

## **1<sup>er</sup> Collège**

Laure VIAL

## **2<sup>ème</sup> Collège**

Emilie CANTRIN

## **3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges**

Michel VINCENT

## Intervention de Laure VIAL au nom du 1<sup>er</sup> Collège

---

*Entre évolution législative, crise actuelle, et évolutions des métiers, la question de l'Accueil, de l'Information et l'Orientation (AIO) est un enjeu majeur à la réussite d'un parcours de formation et d'accès à l'emploi.*

*L'avis de la Commission Formation Professionnelle et Apprentissage souligne, avec qualité, « la complexité de la démarche avec des enjeux individuels et collectifs ».*

*Cet avis met au centre de la problématique, la question de l'offre de formation professionnelle sur l'ensemble du territoire, et sa reconnaissance comme voie d'avenir et d'excellence. Levier de développement économique, elle permettra également transmission et reprise d'entreprises particulièrement impactées par le vieillissement des actifs.*

*Le 1<sup>er</sup> collège considère que la mise en relation des jeunes et professionnels est fondamentale. Les moyens en ce sens doivent être renforcés, notamment sur la plateforme [echangeravecunpro.fr](http://echangeravecunpro.fr), ou via un moyen de communication plus adapté à la cible visée (ex : les applications telles tiktok).*

*Nous retenons et soutenons de cet avis la mise en place d'une stratégie globale, privilégiant les 7 préconisations énoncées :*

- 1. Renforcer la connaissance sur la découverte et la réalité des métiers ;*
- 2. Améliorer l'accessibilité de l'information et de la découverte des métiers ;*
- 3. Conforter les liens avec l'ensemble des acteurs économiques ;*
- 4. Favoriser l'attractivité des métiers ;*
- 5. Lever les freins périphériques à l'offre de formation pour contribuer à des orientations voulues ;*
- 6. Renforcer l'accompagnement des jeunes les plus fragiles ;*
- 7. Optimiser la qualité de l'offre d'information par plus de coordination, de coopération, et favoriser la mutualisation des acteurs dans le cadre du CREFOP*

*Nous insisterons sur la nécessité de structurer, mais plus encore, d'unifier et de rationaliser l'offre d'accueil, d'information et d'orientation afin de la rendre plus lisible.*

*A ce titre, le CREFOP est un lieu à privilégier. Il doit sans doute devenir/redevenir le pilote. Il faudra également soutenir, organiser et structurer les liens avec les acteurs économiques et en particulier avec les branches professionnelles.*

*Par conséquent, le 1<sup>er</sup> collège votera l'avis.*

## Intervention d'Emilie CANTRIN au nom des groupes CGT, FSU et Solidaires (2<sup>ème</sup> Collège)

---

*Le droit à l'orientation des jeunes et des adultes, dans le cadre de la formation permanente tout au long de la vie est essentiel mais les textes gouvernementaux et la loi de 2018 sur les questions d'orientation et de parcours professionnels ne reposent que sur une seule logique : la sélection tout au long de la vie et la réponse aux besoins immédiats du patronat local sans prendre en compte les aspirations et les parcours professionnels des personnes en recherche d'emploi ou souhaitant faire une reconversion professionnelle.*

*Les familles d'enfants scolarisés, les élèves et apprentis sont pris dans le piège d'une injonction contradictoire. D'un côté il s'agit d'obtenir un diplôme comme élément de légitimation pour accéder à l'emploi et de reconnaissance de la qualification acquise. De l'autre, ces mêmes diplômes sont dévalorisés au profit des seules compétences et savoir-être mis en avant comme un sésame par les organisations patronales et le gouvernement lui-même pour pouvoir accéder à l'emploi.*

*Le Service Public Régional d'Orientation, dans ce cadre, n'est qu'une vision rabougrie du service public, sans budget dédié, ni personnel. Il a pour seul objectif la coordination des acteurs sans se questionner sur quelle stratégie régionale de l'orientation et sur le rôle dévolu aux acteurs à partir de cette stratégie...*

*Alors que l'individu est rendu responsable de la construction de sa qualification ou plutôt de ses compétences et de son « employabilité », qu'il est sommé d'accepter des emplois dégradés tant en termes de reconnaissance des qualifications, de salaires, de temps et de conditions de travail que de précarité..., le sujet de l'orientation apparaît bien comme le cache-sexe d'une politique axée sur l'injonction d'accepter tout emploi disponible.*

*A l'ère des projets individuels qui doivent être réalistes et réalisables, cohérents et accessibles, de l'offre raisonnable d'emploi, de l'employabilité immédiate ... Quelle est la place laissée réellement à une orientation librement choisie par les jeunes ? Pour cela il faudrait que le rôle des C.I.O. en direction des publics scolaires soit renforcé et reconnu : lutte contre l'échec scolaire et le décrochage, accompagnement des parcours d'élèves, cellule d'écoute, de lutte contre le harcèlement et toutes formes de discriminations et d'inégalités de parcours, accompagnement des projets, etc...*

*Pour les autres publics, les possibilités de formation doivent répondre à leurs souhaits et leur permettre des réorientations tout au long de leurs parcours professionnels. A cet effet, les personnes doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement universel, de proximité et gratuit sur les bases d'un service public que le SPRO, tel qu'il est conçu et construit, notamment en PACA, est loin d'assurer. Dans l'immédiat des moyens doivent être donnés aux dispositifs de Transition Professionnelle à la hauteur des besoins. Le Conseil en Évolution Professionnelle doit être valorisé et plus largement déployé, les Bilans de compétence doivent bénéficier d'un financement propre pour répondre aux besoins des personnes à chaque étape de leur parcours.*

*L'avis met justement en avant la nécessité, entre autres, de lever les freins périphériques à l'accès à la formation, de renforcer l'accompagnement des jeunes les plus fragiles et de travailler à la sécurisation des parcours. Il formule également la nécessité de redonner au CREFOP, dans notre région, la place qui lui est assignée par la loi notamment pour établir une stratégie régionale en matière d'orientation des jeunes.*

*Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis.*

## **Intervention de Michel VINCENT au nom des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges**

---

*Le rapport rappelle utilement les évolutions législatives et réglementaires intervenues dans ce domaine, notamment la responsabilité de l'échelon régional dans l'organisation du service public régional de l'orientation (SPRO).*

*Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> collèges émettent un avis favorable sur le diagnostic posé dans le rapport, ainsi que sur les préconisations qui en résultent.*

*Ils souhaitent mettre l'accent sur plusieurs points et d'abord sur la nécessité de coordination des nombreux acteurs concernés par le thème traité.*

*Ils approuvent donc totalement l'idée de redonner au CREFOP, ( lieu de dialogue, de concertation, de coopération et de mutualisation des acteurs, mais aussi de suivi des politiques), la place, centrale, qui lui est assignée par la loi.*

*Le rapport relève à juste titre la complexité des démarches d'orientation et les préalables à l'insertion professionnelle tels que « les conditions d'hébergement, de mobilité, de restauration et d'accès aux services divers » qui interpellent la Région et ses partenaires, dans la variété de leurs compétences, avec les difficultés qui accompagnent ces préalables.*

*Nos collègues insistent donc sur l'intérêt, pour les jeunes, leurs familles comme pour les employeurs potentiels, d'une politique active, simplifiée, cohérente et partagée de communication qui pourrait, dans un domaine vaste et complexe, être simplifiée par l'utilisation d'un « label » ou d'un logo unique, donnant ainsi de la visibilité et un contenu au Service Public Régional d'Orientation (SPRO) auquel participent à la fois de nombreux partenaires et de nombreux dispositifs.*

*Les collègues 3 & 4 insistent enfin sur l'importance et l'efficacité des contacts humains que représentent les informations personnalisées, ainsi que le « présentiel » (plutôt que le virtuel) et souhaitent que soient mieux valorisés d'une part la validation des acquis d'expérience (VAE) (qui est peu développée dans le rapport) et, d'autre part, l'apprentissage.*

*Les collègues 3 & 4 voteront l'avis.*





27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02  
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : [ceser@maregionsud.fr](mailto:ceser@maregionsud.fr)  
Site web: [www.ceserpaca.fr](http://www.ceserpaca.fr)  
Site Newsletter : [ceser@regionpaca.com](mailto:ceser@regionpaca.com)